

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 12 AVRIL 2024

Le vendredi 12 avril 2024 à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BERTRAND, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de la convocation du Conseil Municipal le : 30 mars 2024

PRÉSENTS : BERTRAND Jean Michel, BOULERT Sophie, GUILLARD Gérard, BOULET Brigitte, AIX Cécilia, LEFEVRE Pascal, MOREAU Jean-Pierre, COSSIAUX Laurence, PINAULT Joëlle, THIOLIERE Franck, TAMISIER Guy, DEBRAS Frédéric

ABSENTS EXCUSÉS : CATINAUD Gérard, OLIVEIRA DA SILVA Jade

ABSENT : FRUGIER Vincent.

Secrétaire de séance : Joëlle PINAULT

La séance a débuté à 19h05.

Le Maire annonce les procurations.

Le quorum est atteint.

=====

- Lecture de l'ordre du jour : approuvé par tous

- Approbation du compte rendu de la séance du 16 février 2024

- Présentation du tableau d'amortissement de la dette ainsi que du document de valorisation financière et fiscale 2023 établi par la Trésorerie de Bessines et explications données par le Maire

2024.012- Approbation du Compte Administratif 2023 – Budget Commune :

Accepté à l'unanimité

2024.013 – Approbation du Compte Administratif 2023 – Budget AEP :

Accord à l'unanimité

2024.014 – Approbation du Compte de Gestion 2023 – Budget Commune :

Vu par le Trésorier

Vote à l'unanimité

2024.015 – Approbation du Compte de Gestion 2023 – Budget AEP :

Vu par le Trésorier

Vote à l'unanimité

2024.016 – Affectation des résultats Budget Commune :

Accord à l'unanimité

2024.017 – Affectation des résultats Budget AEP :

Accord à l'unanimité

2024.018 – Vote des taux de fiscalité 2024 : Il a été proposé d'appliquer les taux suivants :

- Taxe foncière (bâti) = 37,39 %
- Taxe foncière (non bâti) = 64,36 %
- Taxe d'habitation = 13,91 %

2024.019 – Vote du Budget Principal Commune 2024 :

Accord à l'unanimité

2024.020 – Vote du Budget AEP 2024 :

Accord à l'unanimité

2024.021 – Participation aux charges de fonctionnement pour école de Bessines – année scolaire 2022/2023 : participation de 807,07 € par enfant de Bersac fréquentant les écoles de Bessines sur Gartempe.

2024.022 – Travaux terrassement AEP 2024 : acceptation du devis de la Sté HMP pour intervention sur réseau eau potable du 01 janvier au 31 décembre 2024.

Accord à l'unanimité

2024.023- Demande d'accompagnement de la Chambre des Métiers – Dossier boulangerie : acceptation du devis pour diagnostic d'un montant de 3024,00 € TTC.

Accord à l'unanimité

2024.024- Avis d'enquête publique (ICPE) installation LMT et ATEF – Site industriel Orano Med Bessines sur Gartempe : avis favorable au projet de plateforme Orano Med.

Accord à l'unanimité

2024.025- Travaux sur réseaux d'eau potable : les travaux pour nouveau branchement ou déplacement de compteur seront réalisés sur devis uniquement.

Accord à l'unanimité

2024.026- Programme annuel des coupes de bois : accord donné à l'ONF pour coupe de la parcelle N° 1B d'une surface de 0.6 ha pour être destinée à la vente en bois façonné.

Accord à l'unanimité

2024.027- Bois façonnés – Vente de lots groupés : signature d'une convention d'exploitation groupée de bois forêt communale avec l'ONF.

Accord à l'unanimité

2024.028- Demande de prêt – Travaux effacement réseaux Rue de Font Ardent : deux propositions reçues : un prêt de 59000 € à taux fixe 4,13 % d'une durée de 20 ans sera contracté auprès de la Caisse d'Epargne.

Accord à l'unanimité

Dossiers traités par les élus et informations diverses :

- explications par M. le Maire des évolutions de la distribution brute d'eau entre 2022 et 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 35.

Le secrétaire de séance



PINAULT Joëlle

Le Maire,

BERTRAND Jean Michel

